

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band: 44 (2014-2015)

Buchbesprechung: Chronique bibliographique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique bibliographique

Cette rubrique regroupe les années 2013-2015. Les recensions sont dues à Mme Sonia Vernhes Rappaz [SVR] et MM. Matthieu de la Corbière [MdIC] et Christian Grosse [CG]

Sylvie ABALLÉA et Marielle MARTINIANI-REBER, «**Pierre, Madeleine, Catherine, Marguerite et Barbe. Quelques images de la ferveur médiévale dans les Alpes occidentales et en particulier à Genève**», dans Simone Baiocco et Marie Claude Morand (dir.), *Des Saints et des hommes. L'image des saints dans les Alpes occidentales à la fin du Moyen Age*, Milan, 2013, pp.47-87.

Moyen Age

L'examen des vocables des lieux de culte à partir du XIV^e siècle permet à Sylvie Aballéa et Marielle Martiniani-Reber de constater que le culte rendu à saint Antoine remporte la palme de la popularité à la fin du Moyen Age dans les Etats de Savoie, devant ceux dévolus aux saints Catherine, Michel, Jean-Baptiste, Pierre, Georges, Marie-Madeleine, Marguerite et Barbe. Les figures bibliques, les martyrs des premiers siècles, les saints confesseurs ecclésiastiques et les saints thaumaturges sont invoqués chaque jour dans les églises, les chapelles et sur les autels privés pour garantir les fidèles contre les maux récurrents (guerre, famine, maladie et mort).

Outre les pouvoirs prêtés à chaque figure protectrice, les représentations de ces saints adoptent des traits physiques et vestimentaires codifiés que détaillent les auteurs pour saint Pierre, au crâne dégarni et à la mâchoire bordée d'une barbe coupée court, sainte Marie-Madeleine, pauvrement vêtue et pourvue d'une longue chevelure, saintes Catherine et Marguerite et Barbe, d'apparence jeune, couronnées et habillées de vêtements luxueux. Chaque saint est aussi identifié grâce aux attributs qu'il porte ou qui l'accompagnent, et qui symbolisent son rôle, un épisode marquant de sa vie ou les instruments de son martyr (clefs du Ciel et de la terre, livre, coq, pot d'onguents, palme, roue, lys, épée, dragon, coupe, etc.).

Dans un ouvrage de grande qualité, qui forme le catalogue d'expositions organisées en 2013 à Chambéry, Sion, Genève, Annecy, Aoste et Suse, d'un colloque tenu la même année au Musée d'art et d'histoire de Genève, et qui constitue le fruit du travail d'un groupe d'étude international réuni autour de la sculpture médiévale dans les Alpes, S. Aballéa et M. Martiniani-Reber livrent une étude approfondie, éclairée grâce à une iconographie très riche qui illustre sous différentes formes (sculptures, peintures, enluminures, reliquaires, vitraux, broderies) les représentations habituelles des saints dans les Etats de Savoie du XII^e au XVI^e siècle. Au centre de l'article, les cinq figures sacrées évoquées plus haut sont systématiquement analysées dans le contexte régional. On relèvera en particulier la présentation du culte et des représentations de chaque saint dans le cadre de la cité et du diocèse de Genève.

— MdIC

Catherine DUPARC-HERMANN,
***Vivre et mourir à l'hôpital au
Moyen Age dans l'ancien diocèse
de Genève (XIIIe-XVIe siècle)***,
coll. *Mémoires et documents
publiés par l'Académie Salésienne*,
120, Annecy, 2013, 364 p.

Cette publication constitue le second volet d'une thèse soutenue en 2005 à l'Université de Savoie, sous la direction de Christian Guilleré, et dont la première partie, consacrée aux lépreux et aux léproseries dans l'ancien diocèse de Genève, avait paru en 2009 (Catherine Hermann, *Lépreux et maladières dans l'ancien diocèse de Genève du XIIIe siècle au début du XVIe siècle*, coll. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, CXII, Chambéry, 2009, 167 p.).

Le diocèse de Genève se caractérise à partir du XIIIe siècle par un réseau assez dense d'hôpitaux implantés aussi bien en milieu rural que dans les bourgs castraux et les grandes villes. Catherine Duparc-Hermann en dénombre près de soixante. De même, soixante à quatre-vingt léproseries («maladières») jalonnent les axes de circulation de l'évêché. Ces structures d'accueil sont habituellement modestes, comptant généralement de cinq à dix lits et logeant en moyenne une petite dizaine de personnes, et ne disposent généralement que de maigres revenus directs, compensés par les dons et les legs. Elles donnent asile aux voyageurs, aux pèlerins, aux pauvres et aux exclus (enfants abandonnés, orphelins, vieillards, lépreux, pestiférés), et ne jouent qu'un rôle médical secondaire. Dans ce paysage hospitalier, la cité de Genève se distingue par le nombre important de fondations charitables. A la veille de la Réforme, la cité comptait en effet sept hôpitaux dans ses murs et deux autres établis dans ses faubourgs. Celui des Saints-Sébastien-Antoine-et-Roch, créé en 1482 à l'ouest de la Corraterie, avait une capacité de vingt-trois lits, la plus importante de la ville et sans doute du diocèse.

Les fondations sont tout autant l'œuvre de communautés religieuses et de familles de l'aristocratie que de collectivités urbaines et de particuliers, marchands, artisans et notables ruraux. Au détriment parfois des locaux d'hébergement, elles s'accompagnent assez systématiquement de la construction d'une chapelle ou d'un autel qui participent autant au repos des âmes des fondateurs qu'au salut des assistés, ce secours spirituel étant considéré comme prioritaire sur les soins prodigués aux corps. Il n'en demeure pas moins que le taux de mortalité des établissements hospitaliers, comptabilisé par exemple pour l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse à Annecy de 1437 à 1507 (15,5%), ne paraît pas particulièrement élevé.

Les bâtiments se caractérisent par «un réel souci de fonctionnalité», développé dans la seconde moitié du XVe siècle avec l'aménagement au rez-de-chaussée d'une salle réservée à l'accueil et à l'étage de chambres dévolues aux soins, et avec l'entretien de cheminées voire de poêles dont l'approvisionnement constitue une source récurrente d'inquiétudes pour les recteurs. Les lits, distingués entre hommes et femmes, sont clos, dotés de parures innombrables et peuvent parfois constituer des meubles volumineux pourvus de marchepieds et de bancs-coffres. L'effort est en outre porté sur l'hygiène et la nourriture. Cette dernière se révèle riche et variée car aux habituelles céréales s'ajoutent des légumineuses (lentilles, fèves, raves, poireaux, aulx,

oignons), des fromages, du sérac et même du poisson et de la viande, seuls les fruits semblant moins présents sur la table des pensionnaires. Autant dire que C. Duparc-Hermann bat en brèche l'image miséreuse et sordide des établissements hospitaliers médiévaux forgée par l'historiographie du XIXe siècle et début du siècle suivant.

Les pensionnaires sont confiés aux soins d'un personnel formé pour une grande part de laïcs et d'ecclésiastiques qui ont décidé d'abandonner leur statut social et leurs activités pour se consacrer aux pauvres. Ainsi que leur dénomination l'indique («donnés», «rendus»), ces hommes et ces femmes ont donc choisi de faire don de leur personne et de leurs biens, suivant une démarche spirituelle, en échange d'une prise en charge complète par l'hôpital bénéficiaire, dont les frais de leur sépulture. La réception des «rendus» suit un processus codifié passant par un examen, une évaluation des biens cédés et la rédaction d'un contrat. Un personnel salarié est également recruté pour servir et administrer les établissements, l'hospitalier, bien souvent une femme («mère de l'hôpital»), recevant délégation du recteur pour assurer la gestion courante. Le personnel médical est en revanche au mieux limité à des barbiers, l'entretien de médecins à demeure dépassant les moyens des hôpitaux.

Cette brève présentation ne donne qu'un faible aperçu de la richesse de l'étude de C. Duparc-Hermann et ne rend pas suffisamment hommage à la qualité et l'importance de son travail, dont l'ampleur se dévoile entièrement en parcourant la première partie publiée en 2009, consacrée aux lépreuses et aux léproseries du diocèse de Genève. La thèse de C. Duparc-Herrmann est le fruit du dépouillement et de l'analyse d'une impressionnante masse de sources: fonds testamentaires, actes notariés, documentations administratives des pouvoirs locaux et régionaux, visites pastorales et comptabilités hospitalières du XVe siècle. Ne manquerait que l'examen de la représentation de la charité, du pauvre et du malade dans l'iconographie médiévale régionale. Les deux ouvrages livrent la masse des archives et de la bibliographie consultées en fournissant chacun un catalogue des sources, une bibliographie exhaustive, un inventaire critique des établissements et un index.

Plus que de fournir un travail d'une grande rigueur et de renouveler les connaissances, jusqu'alors limitées aux informations publiées de 1840 à 1932 par Jean-Jacques Chaponnière, Louis Sordet, Eugène Olivier, Jean-François Gonthier, Léon Gautier et Robert Le Tessier, cette thèse dresse un panorama inédit, foisonnant et passionnant de la charité, de son organisation et de ses bénéficiaires dans l'ancien diocèse de Genève. Mais au-delà de l'analyse culturelle du phénomène et de l'examen des exclus, des malades et de leurs bienfaiteurs, cette étude examine les aspects institutionnels et économiques des hôpitaux et des léproseries, et se rend jusqu'au chevet des pensionnaires pour dévoiler leur vie quotidienne et son cadre matériel. Il faut par conséquent saluer les deux publications remarquables de C. Duparc-Hermann qui constituent des ouvrages de référence pour l'histoire de la charité et de l'assistance dans l'Europe du Moyen Age.

François EPINARD, Cécile DUPRÉ
et Joël SERRALONGUE (dir.),
**Les châteaux des Allinges, entre
Savoie et Faucigny au Moyen Age**,
coll. *Culture* 74, 16, Annecy, s.d.
[2015], 125 p.

Synthèse d'une étude archéologique et historique conduite de 2010 à 2012, dont les matériaux avaient été déjà en grande partie livrés en 2012 (voir la Chronique bibliographique du *Bulletin* 2012/42) et en 2014 (Christophe Guffond, Laurent D'Agostino et Liliana Ceci, «Allinges, des châteaux en Chablais», coll. Mémoires publiés par l'Académie Chablaisienne, LXXIII, 2014, pp.69-131), cette publication présente à travers sept chapitres le contexte historique du développement des deux forteresses qui étaient contiguës, leur environnement géographique et leur socle géologique, l'évolution de leur représentation depuis le XVIIe siècle, l'organisation des espaces de défense et de logement, les armes de jet, les matériaux et les modes de construction, l'organisation urbaine et la vie quotidienne, et les moyens aujourd'hui déployés pour la sauvegarde et la valorisation du site. L'ouvrage se conclut par une bibliographie et un glossaire.

Si un château des Allinges est attesté dès la fin du XIe siècle et semble alors appartenir aux nobles d'Allinges, la coexistence des deux forteresses n'apparaît dans les sources que deux siècles plus tard. Ainsi, les limbes où les deux édifices se sont formés sont obscurs et ne sont malheureusement pas éclairés par l'ouvrage. Les sires de Faucigny, successeurs de la famille d'Allinges, apparaissent maîtres des Allinges-Vieux en 1200, et les comtes de Savoie détiennent les Allinges-Neuf déjà en 1203. Les dauphins de Viennois s'implantant dans le premier château à la fin des années 1260, les deux forteresses se livreront dès lors une lutte sans merci qui atteindra son paroxysme entre l'extrême fin du XIIIe siècle et la conclusion du conflit delphino-savoyard en 1355. En dépit de ces affrontements quasi permanents, les deux châteaux se sont dotés chacun d'un bourg fortifié, comptant chacun une grosse centaine d'habitants, et ont ainsi occupé un espace particulièrement vaste étalé sur presque cinq cents mètres de longueur au total.

La forteresse des Allinges-Vieux aurait été délaissée après le milieu du XIVe siècle selon les auteurs, tandis que celle des Allinges-Neuf subit plusieurs assauts et campagnes de démantèlement (1536, 1590, 1703), avant la restauration de chapelle en 1836, puis l'installation d'une congrégation religieuse en 1842-1844. L'ensemble constitue aujourd'hui l'un des joyaux patrimoniaux du département de la Haute-Savoie, riche de vestiges considérables et d'une chapelle ornée de peintures exécutées aux XIe-XIIIe siècles, offrant par ailleurs aux visiteurs l'un des plus beaux panoramas sur le lac Léman et le Jura. On comprend dès lors que les ruines ont fait le bonheur des artistes dès le début du XIXe siècle, dont Wolfgang-Adam Töpffer et Frédéric Boissonnas, qui ont livré de nombreuses représentations et vues des lieux. En revanche, la première étude du site n'interviendra qu'au XXe siècle grâce à l'archéologue cantonal de Genève Louis Blondel.

Les apports de l'ouvrage sont multiples mais sa lecture est ardue, présentant aussi bien de simples aperçus historiques, archéologiques et artistiques que des chapitres de fond très techniques. Si la publication satisfait ainsi le curieux par le foisonnement des sujets abordés et l'abondance et

la variété de son iconographie, l'enchevêtrement des thématiques et l'absence d'un historique continu déconcertent quelque peu. L'examen archéologique est en outre déséquilibré, le site des Allinges-Vieux bénéficiant d'un traitement plus approfondi que son voisin, en raison des fouilles qui ont été conduites. Ainsi cet ouvrage constitue-t-il davantage une invitation à poursuivre les analyses et les recherches, et en particulier dans les sources antérieures au XIXe siècle, que la conclusion d'une enquête.

— MdIC

Philippe GRANDCHAMP, «**Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes?**», dans *La Revue Savoisienne*, 154e année, 2014 (éd. 2015), pp. 283-303.

Le 154e numéro de *La Revue Savoisienne* ravit le médiéviste régionaliste en proposant trois articles intéressants l'histoire du diocèse et du comté de Genève. Joseph Ruscon («La Chartreuse du Reposoir», pp. 27-56) présente l'histoire de l'une des sept chartreuses de l'évêché (Aillon, Arvières, Mélan, Oujon, Pomier, Reposoir, Vallon), de la fondation du Reposoir en 1151 par le sire Aymon Ier de Faucigny et le frère Jean d'Espagne jusqu'au départ des chartreux en 1901, puis l'installation d'un carmel en 1922. François Demotz («La naissance des prieurés saviniens autour d'Annecy: Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny au XIe siècle», pp. 57-71) aborde pour sa part le rôle de l'abbaye clunisienne de Savigny en Lyonnais dans la fondation de trois prieurés aux portes d'Annecy de 1018 à 1044.

En fin de volume, Philippe Grandchamp interroge dans un article passionnant et soigneusement illustré les origines des armoiries des comtes de Genève. D'après deux sceaux équestres, le comte Guillaume II arborait dans le deuxième quart du XIIIe siècle un écu échiqueté d'or et d'azur. Au milieu du XIIIe siècle, la dynastie comtale employait indifféremment cet emblème et un blason portant deux lions séparés par une bande, voire un lion seul accosté de deux fleurs de lys. Puis l'équipollé d'or et d'azur s'imposa à partir des années 1280. Rappelant que ce lignage portait le titre de «comte de Genève» (*comes Gebennensis*), Ph. Grandchamp propose un rapprochement homophonique entre le nom latin de Genève (*Gebenna*) et l'adjectif héraldique «composé» («goboné» en vieux français) qui désigne la composition d'une pièce en carrés égaux mais aux émaux différents. Le jeu de mots *Gebenna* / «goboné» attribuerait ainsi des armes dites parlantes aux armoiries comtales. Approfondissant son analyse, Ph. Grandchamp suppose en outre que les armes arborées à partir de 1224 par les comtes de Genève seraient allusives car elles manifesteraient les prétentions de la dynastie sur la cité de Genève à une époque où elle en aurait été évincée. En revanche, les armoiries ornées de deux lions séparés par une bande, visibles sur des sceaux gravés de 1250 à 1262, auraient été empruntées selon Ph. Grandchamp aux comtes de Kyburg, dans le but de revendiquer l'héritage de ces derniers dans le Pays de Vaud, provenant des ducs de Zähringen.

Ainsi que l'a montré Gérard Détraz et comme le rappelle Ph. Grandchamp, l'interprétation proposée dès 1787 par Antoine-Joseph Lévrier, reprise par Jean-Barthélemy-Gaïfre Galiffe, Eloi-Amédée de Foras et Pierre Duparc, qui

voyait dans le blason équipollé d'or et d'azur une croix ajourée, ne peut être retenue. Le choix de cet emblème découle évidemment d'une simplification de l'échiqueté primitif. La composition en «compons» résulte-t-elle pour autant d'un jeu homophonique comme le suggère Ph. Grandchamp? Si cette hypothèse séduit par son originalité, elle paraît néanmoins fragile en raison de la faible probabilité d'un jeu de mots, qui serait au demeurant plutôt ésotérique, entre un toponyme latin (*Gebenna*) et un adjectif français («goboné») issu d'un verbe latin (*componere*). Ajoutons que la revendication politique qu'on pourrait déduire selon Ph. Grandchamp de l'homophonie paraît anachronique, les droits des comtes de Genève dans la cité de Genève n'ayant été temporairement captés par les comtes de Savoie qu'à partir de 1250. Par ailleurs, les comtes de Genève n'établirent le siège de leur administration à Annecy que dans les années 1320-1330.

Selon G. Détraz l'abandon des armoiries aux lions au profit de l'équipolé manifesterait la volonté des comtes de Genève de s'affranchir des représentations héraldiques stéréotypées, en vogue aux XIIe-XIIIe siècles, et des influences politiques dont elles étaient l'expression. Les comtes de Savoie avaient eux-mêmes ornés leurs écus d'un lion ou d'un aigle au XIIIe siècle, avant de privilégier la croix à la fin de ce siècle. Ainsi que l'a expliqué Michel Pastoureau, le lion et l'aigle se disputent aux XIIe-XIVe siècles la faveur des chevaliers qui les exhibent comme figures tutélaires privilégiées, l'avantage revenant néanmoins au premier dans l'imaginaire médiéval. «Qui n'a pas d'armes porte un lion» brocarde un adage répandu dès le XIIe siècle. Si l'adoption de l'échiqueté puis équipolé d'or et d'azur exprime donc probablement l'affirmation du lignage, il faut admettre que le choix de ces émaux par les comtes de Genève est inexplicable et le restera sans doute.

L'origine zaehringienne de l'écu aux lions des comtes de Genève avait déjà été avancée par Jean-Daniel Blavignac en 1849. Or, les armes ornées de deux ou d'un lion fleurdalisé apparaissent sur des sceaux apposés sur des transactions passées avec Pierre de Savoie (1250, 1259, 1260), un compromis familial (1254) et une inféodation de dîmes (1262), et ne figurent donc pas sur des actes qui traiteraient spécifiquement de l'héritage des ducs de Zähringen ou des comtes de Kyburg. Elles étaient en outre employées aussi bien par les comtes de Genève dans l'exercice de leurs pouvoirs (1254, 1260, 1262) que par leurs fils (1250, 1259). Relevons par ailleurs qu'une sculpture représentant un lion, datée de la première moitié du XIIe siècle, a été découverte par l'archéologue Charles Bonnet dans la cathédrale Saint-Pierre de Genève où les comtes de Genève entretenaient leur nécropole familiale primitive.

Bien que supplantés par l'équipollé d'or et d'azur, les lions héraldiques furent en fait continuellement portés par les comtes de Genève jusqu'à l'extinction de leur dynastie. Selon J.-D. Blavignac et G. Détraz, ils apparaissent en position secondaire, soit comme supports soit sur des blasons identiques à ceux arborés au milieu du XIIIe siècle, sur des sceaux et un monument funéraire en 1337, 1346, 1369 et 1392. Leur usage semble bien alors destiné à

rappeler les origines du lignage et paraît trouver son explication dans un inventaire du mobilier du château d'Annecy dressé en 1393, publié par Max Bruchet, qui décrit des tapisseries et des meubles ornés d'armoiries écartelées Genève et Olivier («*Item dua tapissia (...) seminata et armoyata armis Gebennensis et Oliverii*»; «*Item quingue bancalia rubea ad arma Gebennesii et Oliverii esquartalata nova*»). Le nom d'Olivier n'est pas un patronyme mais désigne le fameux compagnon du neveu de Charlemagne, qui était considéré à la fin du Moyen Âge comme l'ancêtre des comtes de Genève. Peut-on en conclure que leurs armes aux lions étaient empruntées aux représentations conventionnelles des boucliers armoriés des héros de la Chanson de Roland? Le lecteur trouvera des éléments de réponse en parcourant l'article d'André de Mandach, «Chanson de geste et héraldique: le problème du patronage de Jehan III d'Abernon, sire de Stocke. L'essor d'Olivier et de Fierabras en Angleterre» (*Actes du XIe congrès international de la Société Rencesvals, Memorias de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, 22-II, 1990, pp. 7-23).

— MdC

XVIe-XVIIIe siècle

Scott M. MANETSCH; *Calvin's Company of Pastors: Pastoral Care and the Emerging Reformed Church, 1536-1609*, éd. Oxford University Press, New York, 2013, 448 p.

Professeur d'histoire de l'Église à la Trinity Evangelical Divinity School dans l'Illinois, Scott M. Manetsch consacre la plupart de ses travaux à l'histoire des pasteurs réformés du XVIe siècle et à l'histoire genevoise de cette période. Sa thèse publiée en 2000 était déjà consacrée à Théodore de Bèze (*Theodore Beza and the Quest for Peace in France, 1572-1598*, Leiden: Brill). Ce second livre élargit la perspective par rapport au précédent en s'intéressant à l'ensemble du corps pastoral genevois et à son fonctionnement tant à l'époque de Jean Calvin que durant celle de son successeur, Théodore de Bèze. Reposant sur une étude approfondie d'une variété importante de sources manuscrites ainsi que d'une série d'imprimés anciens et éclairée par une littérature secondaire abondante, l'enquête a pour ambition d'aboutir à une histoire de la culture du corps pastoral genevois. Si le point de vue initial est celui d'une histoire institutionnelle, le projet déborde la forme classique de cette histoire. Il s'agit en particulier pour Scott Manetsch de vérifier dans quelle mesure la recommandation formulée par Calvin sur son lit de mort à ses collègues, de ne rien changer à ce qui a été mis en place durant son ministère a été respectée par ses successeurs. C'est donc une histoire de la réappropriation de l'héritage calvinien qui se déploie dans l'ouvrage. La thèse centrale consiste à affirmer que les structures ecclésiastiques et la définition de la vocation des ministres conçues à l'époque de Calvin sont demeurées globalement stables après sa disparition en 1564, mais que «la vie religieuse à Genève et la texture du ministère pastoral a changé durant la génération qui a suivi Calvin» (p. 4). Cette thèse, soutenue dans l'introduction, ne rend finalement compte que de manière partielle de la richesse

des analyses développées dans le corps de l'ouvrage. Après un chapitre de contextualisation de la Réforme genevoise, Scott Manetsch aborde successivement la carrière des membres de la Compagnie des pasteurs, leur recrutement (géographique, social, formation) et les modalités de leur désignation, leur environnement familial et les conditions économiques de leur existence, le rythme général de leur activité, leur travail de prédication, leurs études et les livres qu'ils publient. Dans ce cheminement, le dernier chapitre, consacré à la manière dont les pasteurs assument leur fonction d'officiants, d'enseignants et d'accompagnants spirituels est sans doute le plus innovant. Il rejoint une historiographie récente qui jette une lumière nouvelle sur cette dimension de l'encadrement des populations pris en charge par les pasteurs. L'un des mérites du livre réside dans le double décentrement qu'il propose par rapport au champ historiographique dans lequel il se situe. Il déplace en effet l'attention de Calvin, voire de Théodore de Bèze, vers la Compagnie des pasteurs dans son ensemble, mettant ainsi en évidence davantage une action pastorale collective que celle des «grands hommes» de la Réforme. Il concentre par ailleurs ses recherches sur la deuxième moitié du XVI^e siècle genevois, une période beaucoup moins étudiée que celles que couvrent les années de ministère de Calvin. En abordant ce livre, il faut cependant tenir compte de la posture que son auteur assume explicitement vis-à-vis de son objet. C'est bien, comme il l'indique en conclusion, à la fois en historien et en chrétien inscrit dans la tradition protestante, consacré au ministère et en charge de la formation des pasteurs qu'il étudie le XVI^e siècle genevois. En ce sens, ce livre est écrit au présent. Il s'agit, comme le rappelle encore la conclusion, de savoir ce qui peut être «glâné pour *aujourd'hui*» à partir de la vie pastorale telle qu'elle était menée dans la Genève de Calvin (p. 304).

— CG

Micheline TRIPET (édition critique), **François Bonivard, *Chroniques de Genève***, 3 vol., éd. Droz, Genève, 2001-2014, XC/334 p., XVIII/350 p. et XIV/546 p.

Louis BINZ, ***Lire les chroniques de François Bonivard***, éd. Droz, Genève, 2014, 56 p.

On sait que l'histoire des *Chroniques de Genève*, de François Bonivard (1493-1570), l'une des sources fondamentales pour l'histoire de Genève au XVI^e siècle, est complexe et tortueuse. Plusieurs versions manuscrites existent. Aucune d'entre elles n'a été publiée avant le XIX^e siècle. Les deux éditions publiées à cette époque (par David Dunant en 1831 et par Gustave Revilliod en 1867) sont soit incomplètes soit dépourvues d'appareil critique. Elles ne tiennent surtout compte que d'un seul des cinq manuscrits (y compris les ébauches) existant. Il était donc primordial qu'une édition scientifique, répondant à la plus grande rigueur de la critique historique, soit mise à disposition du public et de la communauté des historiens. C'est désormais chose faite – et de manière admirable – grâce aux efforts patients et à la ténacité de Micheline Tripet. Ancienne archiviste d'Etat adjointe et archiviste en chef de la Ville de Genève, Micheline Tripet s'est intéressée à François Bonivard depuis le début des années 1980; elle a renouvelé l'historiographie à son sujet en publiant plusieurs articles et a consacré une dizaine d'années de labeur constant à cette entreprise. Autant dire qu'elle réunit toutes les

compétences nécessaires pour s'attaquer à ce corpus. Nous bénéficions aujourd'hui, dans ces conditions, d'une édition de référence, destinée à faire autorité pour longtemps.

Tandis que les éditions précédentes se basaient sur le manuscrit terminé par Bonivard en janvier 1551 et qui répondait à une commande officielle, celle-ci se fonde sur un manuscrit déposé aux Archives de Turin, achevé en 1563, et rédigé cette fois à l'initiative de l'auteur, alors âgé de septante ans. L'une des particularités de ce manuscrit, c'est qu'il poursuit le récit de l'histoire de Genève au-delà de 1531, date à laquelle s'arrêtait le précédent manuscrit, incorporant ainsi à la narration une tranche de trente ans (exception faite des années 1531-1536, durant lesquelles Bonivard est prisonnier à Chillon). Pour cette période fondamentale de l'histoire de la Réforme genevoise, Bonivard est autant chroniqueur que témoin direct et parfois acteur des événements qu'il rapporte. Son texte, et en particulier ce qui constitue le troisième volume de cette édition qui couvre la période qui va de l'indépendance de la ville (1526) jusqu'aux dernières années d'activité de Calvin dans la cité, représente par conséquent un document de première importance, complément nécessaire à un autre texte du même auteur, l'*Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, qui concerne la même époque. Ayant disposé pour la première version de ses chroniques d'un certain nombre de documents transmis par le Petit Conseil, Bonivard a également pris soin d'interroger d'autres témoins des événements. A partir de ce matériel, il élabore un récit qui n'est pas exempt d'auto-justifications et de nettes prises de parti, mais qui met aussi en évidence la possibilité d'un jugement autonome dans le champ des affrontements entre factions politiques et confessionnelles qui constitue la trame d'une bonne partie de l'histoire genevoise et surtout de la dernière période de sa chronique.

Souligner la valeur du témoignage et des analyses de Bonivard, ne suffit cependant pas à rendre justice à l'édition que Micheline Tripet en a donnée. Le texte rédigé par le chroniqueur ne représente en effet qu'une partie des trois volumes de cette édition. Les notes en forment un large tiers, tant elles sont abondantes. En regard du récit de Bonivard, le lecteur est ainsi amené à lire un très grand nombre de compléments historiques, qui corrigent les erreurs de l'auteur, confrontent ces affirmations à d'autres sources, explicitent ses allusions et mobilisent à cet effet une historiographie qui réunit tout ce qui a été écrit sur la question. Au fil des notes, c'est à une sorte d'encyclopédie érudite de l'histoire genevoise jusqu'au XVI^e siècle, contenant notamment un grand nombre de notices biographiques, que le lecteur est confronté. Enrichie d'une introduction qui réunit toute l'information disponible à ce jour sur l'histoire des différentes versions des chroniques de Bonivard et de leur transmission, d'une bibliographie très complète si ce n'est exhaustive, de glossaires très complets ainsi que d'index des noms de personnes et de lieux très détaillés, cette édition vaut donc aussi par l'ensemble de son appareil critique, comme un ouvrage de référence sur l'histoire genevoise de cette

période. L'impressionnant travail critique réalisé par Micheline Tripet soulève l'espoir qu'une entreprise semblable puisse être lancée en vue de l'édition des nombreux autres manuscrits laissés par le chroniqueur.

A l'origine, une postface, rédigée par le professeur Louis Binz devait s'ajouter à cette édition. Après le décès de son auteur en 2013, ce texte a été publié par les éditions Droz sous la forme d'une brochure séparée qui constitue un complément utile pour contextualiser et se familiariser avec le texte. Louis Binz y éclaire en effet la manière dont la littérature s'est emparée du personnage de Bonivard (Rousseau, Lord Byron) et l'histoire de la réception de ses *Chroniques*, de Jean-Antoine Gautier au XVIIIe siècle, en passant par Jaques-Augustin Galiffe ou Jean-Jacques Chaponnière au XIXe siècle, jusqu'aux historiens du XXe siècle, comme Henri Naef ou Paul Geisendorf, qui, dès 1966, avait appelé de ses vœux le travail effectivement réalisé par Micheline Tripet. Cet éclairage historiographique est complété par une analyse du style de Bonivard, qui porte la marque de l'influence des historiens de l'antiquité, de ses engagements politiques et de ses convictions religieuses.

— CG

Jennifer POWELL McNUTT,
***Calvin Meets Voltaire. The
 Clergy of Geneva in the Age of
 Enlightenment, 1685-1798***,
 éd. Ashgate, Aldershot, 2013,
 XVI et 358 p.

Tiré d'une thèse soutenue en 2008 par J. P. McNutt qui a publié dans le *Bulletin* un article fondé sur la documentation réunie pour son doctorat («The consolation of criminels: clergy and state dynamics in eighteenth-century Geneva», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 40 [2010], p. 55-66), *Calvin Meets Voltaire* porte sur un large XVIIIe siècle, de la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) à la fin de l'Ancien Régime (1798). L'étude cherche à défendre la thèse d'une continuité forte entre Calvin et ses héritiers du XVIIIe siècle et à contester par là l'idée généralement reçue qu'un processus de sécularisation aurait été à l'œuvre à Genève au siècle des Lumières. Il s'agit donc de substituer au récit trop sommaire du «déclin» religieux associé au paradigme de la sécularisation, celui d'une adaptation de la tradition théologique héritée de la Réforme aux conditions mentales et culturelles du XVIIIe siècle. Les théologiens du siècle des Lumières seraient ainsi moins strictement «sociniens», comme voulait le croire d'Alembert dans l'article «Genève» de l'*Encyclopédie*, adeptes donc de l'abandon du dogme trinitaire, que partisans d'un «calvinisme raisonnable» qui maintient le lien avec la théologie réformée tout en prenant distance avec ses formulations les plus scholastiques. Le christianisme que conçoivent les théologiens genevois du XVIIIe siècle, n'est donc pas tant «rationnel», au sens où l'entend une historiographie attachée au récit de la sécularisation, que «raisonnable», au sens où il intègre des éléments centraux de la pensée des Lumières, comme la tolérance ou la confiance dans le progrès des connaissances, tout en conservant l'idée d'une providence divine et la nécessité d'une révélation. Pour mener à bien cette démonstration, l'enquête renverse la perspective généralement adoptée qui privilégie le point de vue des philosophes et cherche au contraire à comprendre l'évolution religieuse de Genève au XVIIIe siècle de

l'intérieur, en se concentrant sur les mutations repérables dans le corps des pasteurs genevois. Ces évolutions sont documentées principalement par les registres de la Compagnie des pasteurs, les sermons conservés et la correspondance, privée ou publique. Le premier chapitre met en évidence le rôle de leadership de la Réforme francophone que la Révocation de l'Edit de Nantes restitue à l'Eglise de Genève. Le second chapitre analyse le groupe des pasteurs à partir d'une approche prosopographique, qui donne lieu, en fin de volume à deux annexes très utiles, inventoriant alphabétiquement l'ensemble des ministres de la cité qui ont été consacrés ou agrégés durant la période considérée. Le troisième chapitre s'intéresse aux plaintes que les ministres ont adressées aux magistrats genevois et aux pasteurs qui ont renoncé à leur charge. Le chapitre suivant étudie les confrontations des pasteurs genevois avec les philosophes. Le cinquième chapitre examine la théologie que ces pasteurs développent dans leurs prédications, déplaçant ainsi la focale de l'analyse traditionnelle des imprimés vers ce que les fidèles genevois entendaient effectivement de la part de leurs ministres. Enfin, le dernier chapitre revient sur les positions adoptées par le corps pastoral durant les événements qui ont marqué l'histoire politique agitée de Genève au XVIIIe siècle. Même si la structure adoptée par l'auteur présente le défaut d'englober l'ensemble du siècle des Lumières dans un regard unique, qui rend moins perceptibles les évolutions plus fines qui s'inscrivent dans la période, l'ouvrage offre un éclairage très précieux sur la manière dont les «Lumières protestantes» se construisent dans le contexte genevois. Le paysage intellectuel genevois constituant au XVIIIe siècle une sorte de plaque tournante importante pour la République des Lettres, les conclusions auxquelles il parvient prennent de ce fait une valeur plus générale.

— CG

Xavier MICHEL, *Le Théâtre interdit? Les réglementations des spectacles à Genève entre Calvin et Rousseau*, éd. Slatkine, Genève, 2015, 179 p.

Issu d'un travail de master qui a reçu le *Prix Ardit* en histoire générale, cet ouvrage a le mérite de remettre en question certains *a priori* historiographiques sur la pratique du théâtre à Genève sous l'Ancien Régime.

Jean-Jacques Rousseau fait remonter à 1617 l'interdiction des représentations théâtrales à Genève lorsqu'il rédige la *Lettre à d'Alembert* en réponse à l'article *Genève* de l'*Encyclopédie* (1757). Partant de cette affirmation souvent reprise par l'historiographie genevoise, Xavier Michel choisit de rechercher les décrets interdisant les comédies et d'étudier l'impact de la Réforme sur la condamnation du théâtre à Genève. Après une consultation minutieuse des Registres du Conseil, des Registres du Consistoire et des Registres de la Compagnie des pasteurs, il s'avère que l'ordonnance de police de 1617 citée par Rousseau condamne les «masques», déguisements et «momeries» sans mentionner le théâtre ou la comédie. Finalement, l'auteur ne retrouve que deux dates clés témoignant du contrôle exercé par les autorités genevoises sur la pratique théâtrale: en 1606, le Conseil rappelle que tout projet de représentation des comédies doit lui être soumis pour autorisation et ce n'est

qu'en 1732 que les magistrats interdisent que soient jouées «toutes sortes de comédies tant publiques que particulières». L'interdiction officielle satisfait les autorités religieuses qui, depuis la fin du XVIIe siècle, réclament une plus grande fermeté à l'égard des représentations théâtrales. Dans les faits, tout au long du XVIIIe siècle, le Conseil marque une grande tolérance vis à vis du théâtre et offre des dérogations pour les représentations privées alors que les «comédies particulières» clandestines se multiplient. Dans un deuxième temps, Xavier Michel s'interroge sur le lien entre interdiction du théâtre et application des Ordonnances somptuaires souvent assimilées à une contrainte morale imposée par la Réforme. En réalité, les ordonnances visent avant tout à contrôler les danses et les nourritures servies lors des festivités et non les représentations théâtrales. D'autre part, leur sévérité d'application des ordonnances ne devient un terrain d'affrontement permanent entre autorités politiques et religieuses de la cité qu'au XVIIe siècle. *In fine*, l'auteur revient sur la controverse entre Rousseau et d'Alembert sur la création d'un théâtre à Genève. Il remarque que l'échange se déroule dans un climat de revendication identitaire des Genevois confrontés à l'influence française qui résulte en une idéalisation morale de la Genève du XVIe siècle.

Ainsi le mythe sur la Réforme construit au XVIIIe siècle puis enrichi par l'historiographie du XIXe siècle pérennise l'idée d'une interdiction des représentations théâtrales mise en place par Calvin.

— SVR

XXe siècle

Julien COPPIER et Hélène MAURIN (dir.), ***Etre reconnaissant après la Grande Guerre. Les monuments aux morts en Haute-Savoie***, éd. Conseil général de la Haute-Savoie, Annecy, 2014, 391 p.

Les commémorations du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale ont donné lieu à de nombreuses cérémonies et publications. Celle-ci intéressera plus particulièrement les habitants de la région. Le volume recense de manière extrêmement détaillée l'ensemble des monuments aux morts élevés à la suite de ce conflit sans précédent par son ampleur. Il s'ouvre sur une introduction brève, mais structurée de manière à permettre de retrouver rapidement les nombreuses informations qu'elle livre. On y apprend que cette guerre a fauché 4% de la population, plus de 10 000 hommes et plus de 27% de la classe d'âge concernée par la mobilisation pour le seul département de la Haute-Savoie. Cette guerre a aussi modifié le paysage urbain, ici comme dans tous les départements. Le phénomène des monuments aux morts est antérieur à la guerre de 14-18, mais c'est elle qui en lègue le plus grand nombre. Ceux-ci sont érigés dans l'ensemble des 314 communes que compte la Haute-Savoie à cette époque, pour la plupart entre 1919 et 1922, certains encore jusqu'en 1930. L'introduction passe en revue le cadre législatif de leur érection, les modalités de financement, les maîtres d'œuvre, les matériaux, les emplacements. Elle distingue dans le corpus quatre types de monuments (funéraires, funéraires patriotiques, civiques, patriotiques, civiques patriotiques) et fournit des clés de lecture des symboles et des inscriptions qui y figurent avant de

donner des indications sur les usages qui en sont faits. Le catalogue qui suit est exhaustif et présente pour chacune des communes une fiche descriptive très riche comprenant une vingtaine d'entrées, ainsi qu'une ou plusieurs illustrations photographiques et des croquis et plans préparatoires lorsqu'ils sont disponibles. Les fiches permettent par exemple de connaître le nombre total de tués ou disparus mentionnés sur chacun des monuments, la population de la commune en 1911 et en 1921; une rubrique intitulée « polémique » donne des informations très précieuses sur les circonstances de l'érection des monuments: dans certains cas elles sont liées à des questions financières; dans d'autres, elles signalent que la présence ou l'absence de symboles religieux a suscité des controverses, fournissant ainsi des données intéressantes pour l'histoire de la laïcité française. L'ouvrage se clôt sur plusieurs annexes où l'on trouvera des indications biographiques sur les membres de la commission artistique départementale ainsi que sur les architectes, sculpteurs et marbriers à qui l'on doit les monuments. Il s'agit donc d'un ouvrage définitif sur la question et d'un instrument de travail très utile pour les historiens de l'art en particulier. N'était son poids avec ses 300 pages, on se verrait bien l'emporter comme un guide invitant à une promenade historique à travers les communes de la Haute-Savoie.

— CG
